

Bulletin SAMEDI 9 MARS 2019 d'inscription

Réservé à l'organisation

24^{ème} Printemps de la Foulée du Chasselas

INSCRIPTION COURSE :

Inscriptions des coureurs aussi par internet sur www.nikrome.com

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe M F Année de naissance _____ Catégorie _____

Mail : _____ Club : _____

Code postal _____ Ville _____

Licencié OUI NON N° Licence _____

Course 12 km: 12€ (15€ le jour même) Course 5km: 8€ (10€ le jour même)
Marche 6km: 8€ (10€ le jour même)

Tous les concurrents déclarent avoir fourni aux organisateurs :

- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou sa photocopie certifiée conforme.
- la photocopie de votre licence FFA (en cours de validité)
- FSCF, FCGT, UFOLEP.

- Licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, et licence Athlétisme Running

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas d'accident

physiologique immédiat ou futur. L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes faisant une fausse déclaration en s'inscrivant.

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du Groupe MDS 39 165 832

DATE

SIGNATURE

INSCRIPTIONS A LA SOIREE :

Participe à la Soirée Festive _____ Personnes X 12 € = _____ €

AUTORISATION PARENTALE Pour les cadets nés en 2002 et 2003, les juniors nés après le 9/03/2001, et tous les enfants mineurs

Je soussigné _____

autorise mon enfant _____ à s'engager à la course pédestre "La Foulée du Chasselas" le 9 mars 2019 et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat ou futur.

DATE

SIGNATURE

Règlement

**Course comptant pour le
Challenge Vauclusien**

ORGANISATION Foulée du Chasselas Organisation, Le Thor

RAVITAILLEMENTS 3 km - 5 km - 8 km - Arrivée.

PARKING & DOUCHES SUR PLACE

ANIMATION René Richard avec de multiples animations (voir pages intérieures)

DISTANCES - CATÉGORIES **Course 12 km** --> dénivelé + 200 m, du cadet au M5, hommes et femmes - nés avant le 01/01/04

Course de 5 km --> coureurs nés avant le 1er Janvier 2006

Parcours enfants 990 m --> Ecole d'Athlétisme, Poussins, benjamins, nés en 2007 et après

Marche 6 km --> Participants nés avant le 1er janvier 2004 (bâtons autorisés)

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT ■ **Par internet** : www.NIKROME.com

PRIX : **12 km** : 12 € (dont 1€ reversé à l'institut Paoli Calmettes) 15 € le jour même.

5 km et marche: 8 € - 10 € le jour même.

■ **Ou par courrier** : Mme Camille Jouval, 146 chemin de St-Estève, 84250 Le Thor

Joindre bulletin d'inscription avec règlement libellé à l'ordre de "Foulée du Chasselas" et certificat médical mentionnant course pédestre en compétition ou licence - obligatoire pour les 2 courses



Parcours enfants : inscription 1€ reversé à l'association Petits Princes (enfants hospitalisés atteints de maladies graves), uniquement sur place de 13 heures à 14 heures 40

■ **retrait des dossards** : **Sur place** : de 13h à 15h00 : **5 km, 12 km et marche.**

Pour les parcours enfants et la marche, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé !

Pas de chronométrage, pas de classement, pas de podium, mais plein de bonheur.

DÉPART/ARRIVÉE Gymnase J. Garcin Parcours enfants 990 m à **15h00** Course 12 km **15h30**, 5 km et Marche: **15h45**

TEMPS LIMITE 2h. A cet instant, ne bénéficiant plus des structures d'organisation, les participants seront invités à s'arrêter.

RÉCOMPENSES / CLASSEMENT

12 km : Les 5 premier(e)s au scratch, les 3 premier(e)s de chaque catégorie seront récompensé(e)s. Pas de cumul. Le premier thorois(e)

5 km : Les trois premier(e)s au scratch, le premier(e) de chaque catégorie seront récompensé(e)s.

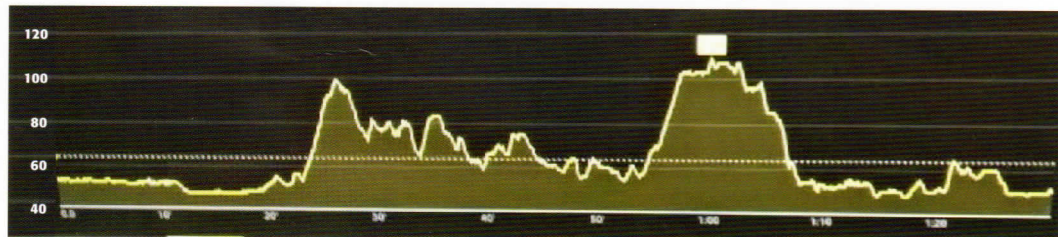
990m Enfants et Marche : Voir pages intérieures

RENSEIGNEMENTS Tél: Camille 04 90 33 83 09, Gérard 04 90 31 91 27 (HR)

SÉCURITÉ La police municipale sera présente. Un service médical est assuré par l'UDSP, 1 médecin, 2 kinésithérapeutes et l'école d'osthéopathie d'Avignon. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route. Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement. Le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelque raison que ce soit. La participation implique d'office l'acceptation du présent règlement.

DROIT À L'IMAGE Les participants par l'acceptation de ce règlement donnent aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et de diffuser toutes les images ou les films de la course

«L'organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier ce règlement.»



ne pas jeter sur la voie publique